



L'assurance collective : dépense ou protection

EXEMPLE DE PRIME PAR SEMAINE SUR UN SALAIRE DE 25 000 \$ SI L'EMPLOYEUR PAIE 50 %

PERSONNE QUI EST ASSURÉE PAR UN CONJOINT OU UNE CONJOINTE (PROTECTION EXEMPTÉE)	6.40 \$
PERSONNE SEULE (PROTECTION INDIVIDUELLE)	22.48 \$
PERSONNE QUI ASSURE UN COUPLE (PROTECTION COUPLE)	39.76 \$
PERSONNE QUI ASSURE SA FAMILLE (PROTECTION FAMILIALE)	47.69 \$
PERSONNE QUI S'ASSURE ET SES ENFANTS (PROTECTION MONOPARENTALE)	32.10 \$

SITUATION	CONTRIBUTION TOTALE/ ANNÉE	PROTECTION	FRANCHISE	% PAYÉ PAR LE RÉGIME
PERSONNE ASSURÉE PAR UN CONJOINT OU CONJOINTE	332.80 \$	ASSURANCE-VIE ASSURANCE SALAIRE MOYENNE ET LONGUE DURÉE		
PERSONNE SEULE ASSURANCE COLLECTIVE	1 168.96 \$	ASSURANCE-VIE ASSURANCE SALAIRE MOYENNE ET LONGUE DURÉE ASSURANCE MÉDICAMENTS ET PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ	2\$ PAR MÉDICAMENT	75%
PERSONNE SEULE ASSURANCE MÉDICAMENTS GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	625 \$	ASSURANCE MÉDICAMENTS UNIQUEMENT	18 \$/ MOIS (216 \$/AN)	66 %

DIFFÉRENCE POUR LA PERSONNE SEULE	543.96 \$	ASSURANCE-VIE ASSURANCE SALAIRE MOYENNE ET LONGUE DURÉE ASSURANCE MÉDICAMENTS 75% ET SOINS PROFESSIONNELS DE SANTÉ 80%
-----------------------------------	-----------	---

UNE ASSURANCE COLLECTIVE ...

-  CONTRIBUE À RETENIR LES EMPLOYÉES DANS L'ORGANISME
-  DEVIENT UN ATTRAIT POUR LES FUTURES EMPLOYÉES
-  AUGMENTE LE SENTIMENT D'APPARTENANCE FACE À L'EMPLOYEUR
-  BONIFIE UNE POLITIQUE DE CONDITION DE TRAVAIL
-  CONSTITUE UNE MARQUE DE RECONNAISSANCE POUR LES EMPLOYÉES
-  PROCURE UN SENTIMENT DE SÉCURITÉ LORS D'UN ÉVÉNEMENT INCONTRÔLABLE COMME LA MALADIE

SI VOUS N'AVEZ PAS D'ASSURANCE COLLECTIVE, VOUS PAYEZ CHAQUE ANNÉE L'ASSURANCE MÉDICAMENTS DU QUÉBEC :

625\$ EN 2015 SUR VOTRE RAPPORT D'IMPÔT